

# Qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Directive sur l'eau potable

1995/0010(SYN) - 11/12/1996

Le rapporteur, M.Collins (PSE,R.U),a rappelé les principes sur lesquels devrait reposer la qualité de l'eau en Europe, notamment la préservation de réserves d'eau sûre, la nécessité d'éviter une nouvelle baisse de la qualité de l'eau, l'épuration des eaux polluées et les méthodes les plus scientifiques et les plus récentes pour répondre à ces priorités. Ainsi, parmi les amendements visant à renforcer les paramètres de santé, le rapporteur a mentionné les nouvelles normes proposées en matière de réduction des teneurs en plomb et en pesticides de l'eau de distribution et il a insisté sur la nécessité d'informer mieux les consommateurs et de s'inspirer des principes de prévention et de précaution. En général, M.Collins a déclaré que, par les amendements déposés, la proposition initiale répond mieux aux attentes des consommateurs et des citoyens en ce qui concerne la transparence et la démocratie. Le commissaire, Mme Bjerregaard, a précisé qu'elle ne peut retenir que 35 amendements sur les 124 déposés, et parmi les 35, 22 dans la totalité et 13 seulement en partie .